

de cette base après 1971? Le ministre peut-il aussi nous assurer que l'on ne retirera rien de la base...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** D'abord, je puis assurer au député que la base sera gardée en bon état et en bon ordre jusqu'à ce que nous quittions les lieux à la date qu'il a mentionnée. Quant à l'étude de faisabilité, nous avons constaté que lorsque nous collaborions avec les organismes provinciaux qui se spécialisent dans des problèmes de cet ordre, nous avons d'excellents résultats. Au lieu que mon ministère paie l'étude de faisabilité, je propose que les autorités provinciales qui s'intéressent à ces problèmes viennent s'entretenir avec nous à ce sujet. Nous accueillerions bien cette initiative. Je regrette, mais je n'ai pas entendu la dernière partie de la question.

**M. McKinley:** Elle est très courte, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député signale qu'il a une courte question complémentaire à poser. Or, un certain nombre d'autres députés voudraient aussi poser des questions et je ferai remarquer que, depuis quelques minutes déjà, nous avons dépassé l'heure réservée aux questions orales.

## LA PROROGATION DU PARLEMENT

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général, Ottawa  
le 17 octobre 1969

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable John R. Cartwright, C.P., M.C., Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat à 4 h. 45 de l'après-midi, le mercredi 22 octobre, afin de proroger la première session de la vingt-huitième législature du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le sous-chef du cabinet du Gouverneur général

Louis-Frémont Trudeau,  
Brigadier général.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### LE RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de [M. McKinley.]

privilège. J'avais espéré poser une question au président du comité des transports, le député de LaSalle, mais comme il n'est plus des nôtres et que je n'ai pas réussi à retenir l'attention de Votre Honneur, peut-être pourrais-je signaler la chose sous forme de question de privilège. Il s'agit du treizième rapport du Comité permanent des transports et communications déposé à la Chambre aujourd'hui. Ma question a trait au fait que ce rapport ne contient pas la recommandation unanime du comité des transports qui s'est réuni lundi dernier, 20 octobre; le comité avait décidé de recommander à la Chambre que celle-ci élargisse le mandat du comité pour lui permettre ou le charger de faire une étude des problèmes de transport dans les provinces atlantiques et, plus particulièrement, au Labrador et sur la côte nord du Québec.

Le rapport que le comité a présenté aujourd'hui ne renferme qu'une partie de cette recommandation. Comme nous en sommes au dernier jour de la session, je ne puis malheureusement proposer une motion—autrement, je le ferais—renvoyant la question au comité compétent en vue de savoir pourquoi on ne s'est pas conformé aux directives du comité des transports.

**L'hon. Donald S. MacDonald (président du Conseil privé):** Je ne suis pas très au courant du rapport ni de sa teneur, mais d'après mes entretiens avec divers membres du comité, j'ai cru comprendre que le texte intégral des délibérations du comité n'avait pu être transcrit assez tôt pour que le comité termine son rapport. J'ai signalé, dans la mesure où je pouvais m'en porter garant, que nous établirions au cours de la nouvelle session un nouvel ordre de renvoi afin que les sujets mentionnés par le député puissent être examinés par le comité, qui pourrait alors terminer son rapport. Cette assurance donnée en particulier, je suis heureux de la réitérer publiquement.

Votre Honneur me permet-il de lui proposer que nous suspendions la séance jusqu'au son du timbre?

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La Chambre suspend donc sa séance jusqu'au son du timbre, à 4h. 45 de l'après-midi.

(La séance est suspendue.)